

5

6 **PROCÈS- VERBAL d'une séance ordinaire** du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en
7 difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) tenue le lundi 28 novembre 2022 à 19 h 07, en présentiel.

8

9 **Liste des présences :**

10

Membres parents	Titre	2022-11-28
Claudia Abi Nader	Membre	Présence
Daphney Bernavil	Membre	Présence
Nathalie Blanchet	Membre	Absence
Charline Cropsal	Membre	Présence
Isabelle Duval	Membre	Présence
Djillali Hami	Membre	Absence
Germain Labonté	Membre	Présence
Maria Neumann	Membre	Présence
Béline Nzengue	Membre	Présence
Alexandre Poulin	Membre	Présence
Claudia Sayavedra	Membre	Absence
Nassima Ziane	Membre	Absence
Membres participants		
Martin Contant	Représentant du personnel de soutien - SLESS-CSQ	Présence
Geneviève Cossette	Représentant du personnel professionnel	Absence
Daphné Jean-Baptiste	Représentant du personnel enseignant - SERL	Présence
Sylvie Lesage	Représentante des directions d'établissement	Absence
Membre représentant la Direction générale		
Jean-Sébastien DesRosiers	Directeur des Services éducatifs	Présence
Membres de la communauté		
Françoise Charbonneau	Représentante de la communauté CIVAPHL	Présence
Richard Cléroux	Représentant de la communauté Dysphasie Plus	Absence
Membres substitués		
Al Roubab Al Rifai	Substitut No. 3	Absence
Membres Invités		
Marie-Hélène Beaulac	Directrice adjointe Services éducatifs Invitée	Présence
Pierre Fournier	Coordonnateur Service de l'organisation et du transport	Présence
Yves Grenon	Orthopédagogue Services éducatifs	Présence

11

12

13

14

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;

15

Alexandre Poulin constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 10

16

17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58

2. Question du public;

Aucun

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 28 novembre 2022 ;

Il est proposé par Maria Neumann, secondé par Claudia Abi Nader, d'adopter l'ordre du jour du 7 novembre 2022, tel que présenté.

CCSEDHAA 2022-11-28-001

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2022 ;

Il est proposé par Maria Neumann, secondé par Isabelle Duval, d'adopter l'ordre du jour du 7 novembre 2022, tel que présenté.

CCSEDHAA 2022-11-28-002

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Suivis au procès-verbal du 7 novembre 2022 :

Ligne 87 : ajustement aux règles de régie interne : ce point est à l'ordre du jour.

Ligne 123 : Démonstration du fonctionnement des classes en adaptation scolaire : Après consultation, les présentations seront faites par bloc tout au long de l'année. Le premier bloc sera présenté ce soir, par Yves Grenon, au niveau de la déficience visuelle et auditive. D'autres présentations sont à suivre.

SUIVI

6. État de situation | Transport

Pierre Fournier fait état de la situation actuelle.

Plusieurs difficultés ont été rencontrées depuis le début de l'année scolaire, que ce soit au niveau de la disponibilité des véhicules, de la pénurie de personnel, etc. Les besoins en transport sont demeurés sensiblement les mêmes depuis les dernières années.

Les ententes de transport ne sont pas toutes signées en date d'aujourd'hui, mais le dossier progresse.

Questions des membres :

Alexandre Poulin demande s'il y a une règle pour les secteurs considérés comme dangereux ? Il semble y avoir des rues qui sont considérées comme dangereuses pour les marcheurs, mais les élèves qui bénéficient du transport doivent traverser la même rue pour se rendre à l'arrêt d'autobus.

Pierre confirme que le parent doit adresser ses demandes à la direction d'école.

Alexandre Poulin demande pourquoi un formulaire TR14-15 doit être rempli par un médecin spécialiste pour obtenir le transport, alors que la direction a toutes les informations en main et devrait être en mesure de prendre la décision liée au transport. De plus, la confidentialité dudit formulaire semble être mise en doute par certains parents.

59 Il semble qu'il s'agisse d'un règlement, d'un article de loi, ou d'une directive ministérielle. Pierre Fournier
60 fera les recherches afin que le comité CCSEHDAA puisse se positionner et poursuivre ses démarches. **SUIVI**

61
62
63 Alexandre Poulin demande s'il est possible de connaître le type de transport qui a été alloué aux élèves, car
64 en fonction du type de transport (berline, minibus ou autobus régulier), le parent doit prendre des mesures
65 différentes, soit l'attendre à l'arrêt, l'attendre devant la maison, etc. **SUIVI**

66
67 Isabelle Duval demande quels sont les critères pour déterminer si l'enfant est en autobus ou berline.
68 Pierre Fournier précise qu'il y a plusieurs facteurs à prendre en considération, comme les disponibilités des
69 véhicules, l'agencement, etc. Dans certains cas, l'élève peut être transporté dans différents véhicules.

70
71 Alexandre Poulin mentionne que, sur le guide du transport adapté, il devrait y avoir une case à cocher, à
72 savoir si l'élève peut sortir seul de l'autobus et se rendre à la maison, ou si, au contraire, le parent doit venir
73 le chercher à la sortie de l'autobus. **SUIVI**

74
75 Les changements d'heure devraient être limités au minimum, car cela est déstabilisant pour les élèves HDAA.

76
77 Maria Neumann demande comment le parent sera informé en cas de bris mécanique qui engendre un bris
78 de service. Pierre confirme qu'un texto est envoyé aux parents leur mentionnant de consulter leurs
79 courriels. La communication est rapide et directe.

80
81 Isabelle Duval demande si les chauffeurs ont un minimum de formation lorsqu'ils transportent des élèves à
82 besoins particuliers?

83 Des formations sont offertes par les Services Éducatifs, mais la signature des contrats a retardé la formation,
84 dès que ce sera fait, les formations débiteront.

85
86 **7. Offre de service pour les élèves ayant une déficience visuelle ou auditive ;**

87 À l'aide du présentateur, Yves Grenon résume les différents services offerts.

88 Plusieurs ententes existent entre les différents Centres de services scolaires afin d'offrir le meilleur service
89 aux élèves en fonction de leurs besoins.

90
91 **8. Politique en adaptation scolaire ;**

92 D'entrée de jeu, monsieur Poulin précise que l'intention de la démarche est d'avoir une recommandation
93 d'ouvrir ou non la politique d'adaptation scolaire qui date de 2006. Sachant que le ministère travaille à
94 élaborer une nouvelle politique, il ne serait pas pertinent de recommander l'ouverture de l'ancienne
95 politique.

96
97 Dans la foulée des discussions, les parents demandent si les plans d'intervention de leur enfant pourraient
98 être mis à leur disposition via Mosaik, comme cela est fait dans certains centres de services scolaires.

99
100 Jean-Sébastien DesRosiers confirme que l'outil "maison" associé à la mesure M30810 qui est utilisé
101 actuellement n'est pas compatible avec celui de la GRICS. Comme les plans d'interventions sont directement
102 liés à cet outil et qu'il y a des informations confidentielles, il n'est pas possible de faire la transition pour
103 l'instant.

104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147

Les parents demandent également si le plan de transition et le protocole de crise pourraient être rendus disponibles sur Mosaik ?

Alexandre Poulin mentionne qu'il serait très important que le terme inclusion fasse partie intégrante de la nouvelle Politique. Monsieur DesRosiers assure que la nouvelle Politique du ministère tiendra certainement compte de la réalité actuelle et que, selon lui, les termes comme inclusion et autodétermination en feront partie.

La résolution sera envoyée par courriel pour approbation.
Voici la résolution :

CONSIDÉRANT que le comité aimerait mieux orienter ses réflexions et donner son avis sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves HDAA, l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves ainsi que sur l'application du plan d'intervention adapté aux besoins de ces élèves, il est donc important d'obtenir l'opinion des parents et de réfléchir sur la réussite scolaire de nos EHDA.

Il est proposé par Maria Neumann, secondé par Alexandre Poulin

et RÉSOLU

- QUE le CCSEHDAA recommande au Conseil d'administration de maintenir la politique d'adaptation scolaire du CSSL pour l'année 2022-2023 tout en priorisant les actions suivantes, soit :
- QUE le CSS de Laval continue d'assurer un suivi et une application efficace des plans d'interventions, d'en assurer le suivi régulièrement et de s'assurer de la distribution de la documentation explicative aux parents pour la meilleure réussite des élèves HDAA; qu'un hyperlien soit facilement accessible pour les parents qui désirent consulter le « plan d'intervention » de leur enfant;
- QUE le CSS de Laval continue à mettre tout en œuvre pour que les parents soient impliqués, consultés et soient partie prenante dans l'évolution des besoins et dans le cheminement scolaire de leur enfant et que leurs expertises soient reconnues;
- QUE le CSS de Laval mette en place des moyens pour évaluer la réussite éducative des élèves HDAA sur les plans de l'instruction, de la socialisation et de la qualification, et fasse état de l'évolution de leur réussite annuellement;
- QUE les Services éducatifs poursuivent les démarches d'amélioration de l'application du plan d'intervention informatisé ainsi qu'une standardisation de tout le processus de mise en place, de suivi et d'application du plan d'intervention à travers le système scolaire; et d'en présenter les résultats annuellement au CCSEHDAA;
- QUE les Services éducatifs renforcent auprès de son personnel le déploiement du plan de transition à la vie active (TEVA) pour tous les élèves HDAA et la mise en place des partenariats requis; et d'en faire un bilan annuellement au CCSEHDAA;
- QUE le CSS de Laval poursuive le développement de sessions d'information sur l'offre de service et les parcours des élèves HDAA en tenant compte des recommandations émises par le CCSEHDAA;
- QUE le CSS de Laval favorise l'approche inclusive plutôt que l'intégration, lorsque celle-ci s'applique, afin de s'arrimer avec le PEVR et de s'assurer de cette approche lors de la révision de la politique.

148

149

CCSEHDAA 2022-11-28-003

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

150

151

9. Règles de régie interne | Remboursements alloués aux parents (12.1)

152

Ce point est reporté à la prochaine séance.

153

154

10. Budget ;

155

Ce point est reporté à la prochaine séance.

156

157

11. Mot représentants des sous-comités :

158

159

10.1 Comité communication ;

160

Rien à signaler

161

162

10.2 Comité du prix persévérance ;

163

Rien à signaler

164

165

10.3 Comité aviseur CREBP ;

166

La date de la rencontre est prévue le 16 décembre, à 10 h.

167

168

10.4 Comité ententes extraterritoriales.

169

Rien à signaler

170

171

12. Mot du président ;

172

Forum citoyen : Une communication a été acheminée à l'ensemble des membres à cet effet, les parents intéressés pourront y participer.

173

174

Alexandre Poulin souhaite la bienvenue à Claudine Dorion, qui sera la nouvelle secrétaire du CCSEHDAA et du Comité de parents.

175

176

177

13. Mot du représentant du comité de parents;

178

Daphney Bernavil dit qu'il a été mentionné que le mandat du comité de parents était de représenter les parents de l'ensemble des élèves et non seulement les parents d'élèves HDAA.

179

180

181

14. Mot du directeur des Services éducatifs;

182

- Le marché de Noël fait son grand retour à Laval, monsieur DesRosiers invite les parents à aller encourager nos élèves qui seront sur place.

183

184

- Le Comité de gestion de la clientèle pour l'ensemble des élèves poursuit ses travaux.

185

- Les travaux sur l'école secondaire de demain se poursuivent, une présentation sera faite pour les élèves HDAA en début 2023.

186

187

188

15. Varia ;

189

Aucun

190

191
192
193
194
195
196
197

16. Levée de la séance.

À 22 h 15, l'ordre du jour de cette séance étant épuisé, Alexandre Poulin en propose la levée.

CCSEDHAA 2022-11-28- 004

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Charline Cropsal
Secrétaire exécutive

Alexandre Poulin
Président

198
199